



Syndicat CGT Air France

Le Dôme - Bât.5 - 1^{er} étage - BP 10201 - 95703 Roissy CDG Cedex
Tél. : 01 41 56 04 08 / 01 41 56 04 11 Fax : 01 41 56 04 19
<http://www.cgtairfrance.com> - Courriel : bncgtairfrance@free.fr

N° 35 - Roissy, juillet 2009

Comité Central d'Entreprise : Halte au feu !!!



Après les élections de mars 2007, s'est constituée autour de la CFDT une courte majorité dans le seul but d'écarter la CGT, première organisation syndicale d'Air France, de toute responsabilité au CCE et dans tous les CE sauf à la DGI.

Le moins que l'on puisse constater est que la formule « tous contre la CGT » n'a pas fait preuve de réussite !

Halte au feu !

Aujourd'hui, la communication publique de cette « majorité éclatée » se résume en matière d'activités sociales à des échanges de tracts rageurs, les uns reprochant aux autres la responsabilité des difficultés actuelles du CCE.

Le CCE est en effet en proie à des difficultés financières structurelles essentiellement dues à des choix politiques hasardeux et à des décisions partisans.

Cette situation du CCE est très préoccupante pour tous les salariés de la Compagnie dont les activités sociales de qualité sont clairement mises en danger. Elle est également très préoccupante au premier chef pour tous les salariés du CCE, des CE et de l'ASAF.

Ce n'est sûrement pas par des expédients consistant à hypothéquer le patrimoine immobilier du CCE que le sauvetage pourra être envisagé.

.../...

Il est grand temps de passer aux choses sérieuses.

Assumant ses responsabilités, forte de son expérience et de sa représentativité, la CGT estime indispensable par delà les différences d'approches des uns et des autres, de créer les conditions de mettre autour d'une table l'ensemble des syndicats représentatifs PS et PN.

C'est ce que nous appelons un grenelle des activités sociales.

Les syndicats doivent fixer collectivement des mesures pour reconstruire le CCE

Dans un premier temps, la situation du CCE nécessite des mesures d'urgence, puis des principes à retenir à plus long terme pour en assurer la pérennité.

Quelques principes nous semblent essentiels : restituer aux CE les activités de proximité, retisser les liens entre le CCE et les CE. A ce titre, les élus du CE Commerce International et DOM qui ont voté la fin de la mutualisation des ressources mettant en danger le rôle du CCE doivent revenir sur leurs décisions. Les mesures envisagées doivent être portées à la connaissance du personnel. Les syndicats partie prenante de l'effort de reconstruction devront désigner des représentants au bureau du CCE pour appliquer le programme déterminé.

Le suivi des actions entreprises devra être contrôlé par un comité ad hoc composé des représentants des syndicats concernés. Il en va de la survie et du développement de l'ensemble des activités sociales des CE, du CCE et de l'ASAF.

La crise percute violemment nos activités de transport aérien

La période n'est pas propice aux dissensions. Face aux plans de la direction, nos instances de représentation du personnel ont besoin d'un Comité Central d'Entreprise **fort et stable**.

Chaque syndicat doit prendre sa place à la reconstruction d'un CCE au service de tous.